

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Quels effets le choix d'un mode de scrutin majoritaire produit-il sur la représentation politique ?

DOCUMENT 1

Le mode de scrutin législatif en vigueur en France, qui a été constamment utilisé depuis 1958, sauf en 1986, a permis de dégager, à quelques rares exceptions près, des majorités nettes et donc d'assurer la stabilité gouvernementale.

Il conduit les formations politiques à faire connaître, avant les élections, les coalitions et les alliances qu'elles forment, ce qui permet aux électeurs d'effectuer leur choix en toute connaissance de cause.

La Commission voit aussi un avantage dans le fait que le mode de scrutin législatif actuel établit un lien direct entre le député et ses électeurs.

Enfin, elle relève ses qualités de simplicité et de clarté : élection d'un député par circonscription ; élection du candidat qui remporte le plus grand nombre de voix.

La Commission considère cependant qu'une meilleure représentation du pluralisme des courants politiques à l'Assemblée nationale est nécessaire.

[...] Elle se prononce pour le maintien du mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection de l'essentiel des députés, assorti de l'introduction d'une part limitée de scrutin proportionnel.

Source : « Pour un renouveau démocratique » (rapport de la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique présidée par Lionel Jospin), 2012.

DOCUMENT 2

Elections législatives de 2012 en France

	% exprimés (1 ^{er} tour)	Nombre de sièges à l'issue du second tour	% sièges à l'issue du second tour
Extrême gauche	0,98	0	0
Front de gauche	6,91	10	1,73
Socialiste	29,35	280	48,53
Radical de gauche	1,65	12	2,08
Divers gauche	3,40	22	3,81
Europe Ecologie – les Verts	5,46	17	2,95
Régionaliste	0,56	2	0,35
Écologiste	0,96	0	0
Autres	0,52	0	0
Le Centre pour la France	1,77	2	0,35
Alliance centriste	0,60	2	0,35
Parti radical	1,24	6	1,04
Nouveau Centre	2,20	12	2,08
Union pour un Mouvement Populaire	27,12	194	33,62
Divers droite	3,51	15	2,60
Front national	13,60	2	0,35
Extrême droite	0,19	1	0,17
Total	100	577	100

Source : D'après le Ministère de l'Intérieur, 2015.